

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/08/29/2021032589/justel>

Dossier numéro : 2021-08-29/15

Titre

29 AOUT 2021. - Arrêté royal portant clôture de la session parlementaire ordinaire de 2020-2021

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 13-09-2021 page : 95989

Entrée en vigueur : 11-10-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). La session parlementaire ordinaire de 2020-2021 est close.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 11 octobre 2021.

[Art. 3](#). Notre Ministre de l'Intérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté.